

18^e Session de l'Assemblée générale de
l'UICN – l'Union mondiale pour la nature
Perth, Australie 28 novembre-5 décembre 1990

18.70 Conservation des régions sauvages et des forêts de la Tasmanie

SE FELICITANT des nouvelles adjonctions à la région englobée dans le Bien du patrimoine mondial de la zone de nature sauvage de Tasmanie occidentale;

NOTANT que l'UICN a déclaré que par l'adjonction au Bien du patrimoine mondial de neuf sites se trouvant à l'est de celui-ci, à savoir: Beech Creek/ Counsel River, Wyld's Craig, Gordon and Tiger Range, Upper Florentine, Upper Styx, Middle Weld, Middle Huon, Picton Valley et Southeast Cape, ce bien s'enrichirait de forêts anciennes, verrait son intégrité renforcée et sa gestion simplifiée;

RECONNAISSANT l'importance mondiale des forêts ombrophiles tempérées du nord-ouest de la Tasmanie, de par leur valeur naturelle, biologique, culturelle et esthétique;

NOTANT que ces forêts figurent parmi les plus vastes peuplements continus de forêts ombrophiles tempérées de l'hémisphère austral mais qu'il n'existe actuellement aucune stratégie cohérente pour les protéger;

NOTANT AVEC PREOCCUPATION que de nombreuses forêts du domaine national adjacentes au bien du patrimoine mondial et les forêts ombrophiles du domaine national du nord-ouest de la Tasmanie sont directement menacées par des activités minières, de forestières et hydro-électriques;

L'Assemblée générale de l'UICN-l'Union mondiale pour la nature, réunie du 28 novembre au 5 décembre 1990 à Perth, Australie, pour sa 18^e session:

1. INVITE le gouvernement de l'Etat de Tasmanie et le gouvernement de l'Australie à prendre sans délai, des mesures destinées à protéger :
 - a. Toutes les régions du domaine national contiguës au bien actuel du patrimoine mondial de la Zone de nature sauvage de Tasmanie occidentale;
 - b. les forêts ombrophiles tempérées du nord-ouest de la Tasmanie déjà inscrites au registre du domaine national;en les incluant dans les parcs nationaux et les biens du patrimoine mondial, lorsqu'elles satisfont aux principaux critères.
2. PRIE le directeur général de mettre à la disposition du gouvernement de l'Etat de Tasmanie et du gouvernement de l'Australie l'expertise et l'encadrement techniques nécessaires à la protection de ces biens du domaine national.

Note: Cette Recommandation a été adoptée par consensus. La délégation de l'Australie, Etat membre de l'UICN, ainsi que le Service des parcs nationaux et de la faune de Nouvelle-Galles-du-Sud, organisme de droit public membre, (s'exprimant au nom des organismes de droit public australiens membres de l'UICN) ont déclaré que s'il y avait eu vote, ils se seraient abstenus.